NUMERO 656 PRIX : 10 F JANVIER 1980

la Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE RÉVOLUTIONNAIRE - FONDÉE PAR PIERRE MONATTE EN 1925

DÉSORDRE, FANATISME, GUERRE

Le commencement de cette année 80 mérite cette triple malédiction. Le seul espoir que nous puissions avoir est qu'elle se termine mieux qu'elle ne commence. Faible espoir.

Nous sommes en plein désordre de l'économie capitaliste et le désordre tend à s'aggraver. Où est cette belle unité sous le dominium américain que nous avons connue après la deuxième Guerre mondiale, le plein-emploi, la croissance régulière des économies occidentales ? Les économistes nous disaient que c'était devenu le rythme normal du néo-capitalisme et ils parlaient de croissance harmonisée. Ils nous disent maintenant que c'était une période anormalement prospère du développement capitaliste, qu'il a repris son cours cahotique, que le plein-emploi est exceptionnel, que le chômage est inévitable et même nécessaire, que l'intervention de l'Etat est le plus souvent pernicieuse, que « les équilibres naturels » vont se charger de redonner au néo-capitalisme un souffle régulier.

A vrai dire, d'autres experts, depuis quelques années, étaient moins optimistes. Le « club de Rome » avait jeté l'alarme contre le productivisme et la croissance désordonnée, préconisant même la croissance zéro. Ils s'étaient fait traiter d'affameurs par les communistes, champions du productivisme. Ils avaient soulevé le doute, sinon l'indignation, de la famille des bons économistes dont certains avaient été mis à la tête des affaires. Ils y ont fait le travail dont nous supportons les effets.

Aujourd'hui la croissance zéro n'est plus un but que l'on se fixe, elle est imposée par la crise. Elle ne résulte pas d'un meilleur ordre dans les affaires du monde. Elle est au contraire la sanction du désordre. Chaque pays tente de débrouiller nationalement des problèmes qui se posent internationalement. La pagaille monétaire qui déroute des têtes mieux organisées que les nôtres en la matière, n'est qu'un des reflets de ce désordre économique : des dollars affluent vers les propriétaires de pétrole, pour refluer aussitôt vers les pays européens où ils créent de l'inflation.

Laissons ce monde où il y a trop de dollars pour notre monde ouvrier où la contrepartie réelle des francs de nos salaires se réduit quand les marges des commerçants sont libres et que cette « liberté » n'agit que dans le sens de la hausse. L'année 1980 nous réserve des lendemains qui vont grincer. Il n'y a que le Président de la République pour nous les promettre meilleurs.

Comment sortir de la crise générale ? C'est la question que se posent tous les gouvernements. Chacun y répond, pour son morceau de terre, avec plus ou moins d'impuissance. Ce qui frappe, dans ce désordre, c'est l'absence de solidarité des Etats, tous atteints pourtant du même mal et affrontés aux mêmes foyers de purulence internationale qu'ils ont eux-mêmes fait mûrir.

Dans l'autre partie du monde règne le capitalisme d'Etat (on peut dire : le capitalisme monopoliste d'Etat, si les mots ont conservé leur sens). Elle est aussi profondément divisée, en dépit d'un catéchisme prétendu universel. L'ordre semble y régner, à Prague comme à Kaboul, derrière les tanks lourds. L'invasion de l'Afghanistan, comme les sinistres procès de Prague font la preuve que l'ordre n'y règne qu'en surface et par la violence d'Etat. La classe ouvrière y est au moins autant exploitée, sans que sa voix propre puisse se faire entendre. Elle ne chôme pas, paraît-il, mais son droit au travail serait plutôt une obligation à un travail.

Les deux camps militaires, bondés d'armes conventionnelles et stratégiques (comme l'on dit aujourd'hui), se confrontent, parfois dans des conférences internationales où leurs état-majors font le compte de leurs missiles et feignent de marquer un temps d'arrêt dans leur accroissement. Leurs armes nouvelles se diffusent lentement dans des pays moins puissants, aiguisant le danger de guerre permanent.

Chaque jour, un nouveau cas de guerre mondiale éclate par violation d'accords signés ou par rupture des usages internationaux. Nous vivons dans ce danger de guerre permanent. Et c'est sans doute parce qu'il est permanent que l'on finit pas ne plus croire au déchaînement de la guerre sous sa forme apocalyptique, telle que le pape lui-même, soutien idéologique d'une bonne partie des puissants, a bien voulu nous la décrire.

Au fond, la guerre n'a pas cessé. Elle ne cesse pas. Ce sont les deux grandes puissances qui la mènent en des points toujours plus nombreux de la Terre, en entretenant des foyers d'infection comme le Proche-Orient, en fournissant des armes à des combattants toujours prêts à mourir pour une juste cause, pour ce qu'ils croient être une juste cause.

Les guerres dites de libération nationale en sont un exemple. Bien que la révolte soit cent fois justifiée, elle conduit souvent à servir un nouveau maître, à remplacer une tyrannie par une autre. Le fanatisme (et surtout l'amalgame du fanatisme religieux et du fanastisme idéologique) est ce qu'il y a de pire et conduit tout droit à un pourrissement comme le monde nous en donne actuellement le tableau. Les ayatolahs seraient-ils devenus les nouveaux guides de la révolution sociale ?

L'angoisse gagne les citoyens du monde, ceux qui, bien au-delà des différences, ressentent au plus profond d'eux-mêmes l'unité de l'homme avec l'homme. « Unité des Français, d'abord », nous dit le Président. Mais, parmi ces Français, il y a les marchands de canons, les dirigeants des compagnies pétrolières, les chefs des grandes firmes subventionnées, les co-responsables d'une politique qui aggrave en même temps la crise économique et le danger de guerre. Non ! il n'y a pas de « consensus » possible avec ceux-là. Au contraire, il y a, dans l'intérêt de la paix, le refus préalable de « l'union sacrée ». Il y a l'affirmation — parfois presque désespérée — d'une SOLIDARITE de toutes les victimes de ce grand conflit économique et militaire. Solidarité avec les travailleurs européens qu'on tente de soumettre à la loi de la jungle du « libéralisme » économique, solidarité avec nos camarades les travailleurs de l'U.R.S.S. ; solidarité avec ceux qui, parmi eux, luttent, à grands risques, pour l'indépendance syndicale ; solidarité avec les victimes de la répression qui frappe tous les combattants de la liberté dans l'empire russe comme dans tous les pays où les droits de l'homme sont bafoués, à des degrés divers, c'est-à-dire dans tous les pays ; solidarité avec les multitudes opprimées et affamées en Asie et en Afrique ; solidarité contre la guerre qui sourd par tous les pores de cette société ; solidarité active avec les noyaux de résistance syndicaliste et révolutionnaire qui veulent réformer cette civilisation dégradée et la transformer ; solidarité avec tous les hommes libres qui n'acceptent pas la fatalité de la guerre. SOLIDARITE.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la scandaleuse mise en résidence surveillée du grand physicien Andrei SAKHAROV, Prix Nobel de la Paix 1975 et figure de proue de la contestation soviétique.

Nous joignons notre protestation à la protestation unanime qui s'est élevée dans le monde et nous nous inquiétons de la dangereuse signification de cet acte d'arbitraire des dirigeants de l'U.R.S.S.

Il n'y a pas de rapport entre un clergé au pouvoir et un parti révolutionnaire qui rassemble les espoirs de la classe ouvrière.

L'internationalisme est ma boussole, la seule chose qui nous reste en laquelle nous puissions croire... L'action de l'U.R.S.S. est la manœuvre d'un grand empire.

Antoine VITEZ
(qui vient de quitter le P.C.F.)

« ACTION INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM »

A.I.C.F. est née, en novembre dernier, à l'initiative des radicaux italiens. Son siège est 13, rue d'Uzès, Paris (2e). Le professeur Kastler en assume la présidence. A ses côtés : M.-A. Macchiocchi, député du parti radical italien, Jacques Attali, Bernard-Henry Lévy, Marek Halter, etc.

Des comités locaux se sont déjà créés à Paris, Lille, Metz, Nancy, Strasbourg, La Rochelle, Bayonne.

Nous parlerons d'A.I.C.F. plus longuement dans la prochaine *R.P.*

LA REVOLUTION PROLETARIENNE

21, rue Jean-Robert, 75018 PARIS
Tél. : 607-02-06
C.C.P. 734-99 W Paris
Abonnements (y compris Marché Commun) :
6 mois, 50 F — 1 an, 100 F

CHRONIQUE DE L'UNION DES SYNDICALISTES

La permière leçon des prudhommes

Les nouveaux conseillers prudhommes n'ont pas encore eu le temps de siéger et de démontrer l'utilité de leur fonction, que déjà on peut tirer de leur élection même quelques enseignements.

Ce n'est pas ici qu'il est besoin de montrer l'importance de cette institution qui remonte à 1907, pour le règlement des conflits individuels entre salarié et patron. Bien que les conventions collectives établissent maintenant une protection générale des travailleurs, les cas ne manquent pas où les prudhommes ont à intervenir, pour concilier ou pour départager, dans le cas où un ou plusieurs salariés ne s'accordent pas avec le patron sur un point d'application du contrat de travail explicite ou implicite. La composition paritaire des conseils prudhommaux, l'alternance de la fonction de président apportent certaines garanties au travailleur qui s'estime lésé (garanties insuffisantes par la possibilité qui reste ouverte au patron d'user et d'abuser de la procédure d'appel). Quoi qu'il en soit, « aller aux prudhommes » restait comme un recours pour un salarié injustement traité.

Dans les conditions industrielles actuelles, le mode d'élection des conseillers prudhommes était tellement dépassé qu'il aboutissait pratiquement à les faire désigner par une petite minorité des travailleurs concernés. A ce point que Force Ouvrière, qui voit surtout le côté administratif des choses, demandait que les prudhommes soient désignés par les organisations syndicales représentatives (mais qui aurait fait la répartition entre les trois ou quatre centrales ?). La réforme du mode d'élection a abouti à la consultation réelle de treize millions de salariés et a donné à l'élection prudhomale un caractère significatif.

On pouvait craindre que l'ensemble des salariés ne fût pas tellement intéressé, surtout par manque d'information, par une consultation que, avec d'autres modalités il est vrai, il avait presque complètement dédaignée. On se trompait. 62 % des inscrits ont participé au vote et 90 % d'entre eux ont voté pour les listes présentées par les trois grandes organisations syndicales.

C'est une réponse aux camarades, jeunes et moins jeunes, devenus antisyndicalistes. Il est vrai que les syndicats ne se présentent peut-être pas comme ils le voudraient ou comme le voudraient de vieux militants qui remuent des souvenirs. Il est vrai qu'en France le nombre relatif des syndiqués est faible, mais il apparaît, en toutes occasions — et pas seulement pour des scrutins sans risques — que les travailleurs ne se trouvent pas d'autre recours que les syndicats, et les syndicats tels qu'ils sont. Ils ne payent pas, ils grognent, mais ils suivent. Et si quelquefois ils précèdent, c'est pour se retourner bientôt vers les syndicats. On peut et on doit lutter contre la bureaucratisation qui les étouffe comme toutes les institutions ; contre la politisation qui les corrompt, contre l'intégration à laquelle ils inclinent parfois, mais les dénoncer et les combattre comme « ennemis du peuple » c'est affaiblir la lutte de classe et nier le mouvement réel. Qu'on nous cite un cas — qui ne soit pas négatif — où l'absence ou l'abstention des syndicats n'ait pas conduit finalement à l'échec ? On ne peut tabler seulement sur des effervescences souvent nécessaires mais toujours passagères. Les temps de permanence sont plus longs que les jours de révolte.

23 % + 17 % = ?

On peut épiloguer sur les pourcentages respectifs obtenus par les trois centrales ouvrières. Une explication globale et une analyse plus fine ne seraient pas sans profit pour un militant de notre cercle qui, bien qu'adhérent à l'une des trois, ne se laisse pas dominer par l'esprit de boutique. Nous ferons cette étude et souhaitons que nos lecteurs y prendront leur part.

Nous ne citons pas une quatrième centrale : la C.F.T.C. C'est de sa faute : elle s'est collé une étiquette chrétienne. Or, au moins théoriquement, un syndicat est un organisme de classe qui n'a pas à connaître de ce que pense politiquement ou philosophiquement un syndiqué. Quels que soient les accrocs que les trois centrales font à cette règle, aucune n'affiche une étiquette religieuse, ni même quand la direction est unique entre parti et syndicat, elle ne reconnaîtra ouvertement le lien de dépendance.

Tenons-nous-en donc à trois centrales ; certains camarades peuvent penser que c'est déjà de trop ; s'appuyant sur la définition précédente, ils auraient le droit d'affirmer qu'une seule suffirait. Ils ont la logique avec eux, mais l'histoire contre eux. D'autres camarades ou les mêmes, estimant comme Descartes que « le bon sens est la chose du monde la mieux partagée », et s'en tenant à l'arithmétique élémentaire, calculeraient que 23 % à la C.F.D.T. et 17 % à F.O., cela va chercher 40 % et, par conséquent, tient tête à la C.G.T. dévoyée par le parti communiste. Ils pensent que cela changerait complètement la physionomie du mouvement syndical français.

Les choses ne sont pas aussi simples. Le Comité Confédéral National de Force Ouvrière vient de nous le confirmer. Il a repoussé l'offre de rencontre que lui avait faite la direction de la C.F.D.T. Les raisons qu'il en donne ne sont pas toutes mauvaises, mais F.O. est frileuse, elle se couvre sans vouloir affronter un autre climat que le sien. Dans la déclaration qui a suivi son Comité confédéral, nous extrairons un paragraphe, un seul parce qu'il nous semble devoir être approuvé sans réserve par notre milieu. Le voici :

« *F.O., organisation de classe, laisse la responsabilité aux partis politiques d'élaborer leur propre projet de société, à charge pour le syndicalisme libre et indépendant de critiquer, éventuellement de combattre, le ou les projets en question, au cas où ceux-ci desserviraient les travailleurs ou mettraient en cause les libertés.* »

Il n'est pas sûr que les résultats relativement bons, et d'ailleurs inespérés, obtenus par Force Ouvrière dans l'élection prudhomale ne l'aient renforcée dans son être. La déclaration de son Comité confédéral repousse « la confusion » où voudrait, dit-il, l'entraîner la C.F.D.T. et son unité d'action avec la C.G.T. Mais F.O. devrait redouter aussi la confusion sur l'autre bord du combat antisyndical. Si le paragraphe que nous venons de citer est respecté, tout ira bien.

***

Tout va bien en tout cas pour F.O. à Saint-Nazaire, un des foyers de la lutte de classe en France. Les élections de délégués du personnel qui viennent d'avoir lieu aux Chantiers Alsthom-Atlantique ont donné les résultats suivants : sur 3.890 inscrits, 3.241 suffrages exprimés ; la C.G.T. en obtient 38 %, perdant plus de 3 % par rapport à 1978 ; F.O. obtient 34 %, enregistrant un gain de 5,8 % ; la C.F.D.T. 27 %, perdant 2,7 %. Ce sont les résultats du premier collège, celui des ouvriers. Dans le second collège, les résultats sont comparables : 35 % à la C.G.T. ; 35 % à F.O. (gain de 7 points) ; 29 % à la C.F.D.T.

Dans une grosse entreprise où existent conjointement et à force à peu près égale, les trois centrales, ces résultats sont significatifs. Ils indiquent certainement une bonne activité et une bonne orientation des militants F.O. de Saint-Nazaire dont l'union locale est dirigée par le camarade Paul Malnoë.

Edmond Maire, prophète de malheur ?

Edmond Maire a provoqué un tollé dans le monde syndical par son anticipation sur ce qui nous attend politiquement en 1981, pour l'élection présidentielle. Même F.O. que nous n'attendions pas là, l'a jugé sévèrement et a trouvé, dans cette fameuse déclaration, un argument de plus pour refuser l'invitation de la C.F.D.T.

Qu'a donc dit Edmond Maire ? Il a dit que, les conditions actuelles demeurant, l'échec du ou des candidats de la gauche en 1981 était certain. Sans discuter pour le moment le point de savoir si, en tant que leader syndical, il avait le droit de faire cette déclaration, il a dit bien haut ce que tout citoyen de bon sens pense tout bas.

On ne voit pas bien pourquoi la vérité ferait scandale. Reste à savoir si un secrétaire général d'une confédération syndicale était autorisé à jeter un tel pavé dans la mare vaseuse de la politique. Laissons de côté la gesticulation du parti communiste français : après avoir été le responsable de l'échec d'hier il fait le matamore tout en préparant sans doute l'échec de demain. La C.F.D.T. s'était à notre avis trop engagée dans l'opération électorale, mais elle y était, et l'on peut penser qu'elle s'en dégage en prédisant fort justement que, les conditions restant les mêmes, nous sommes bons pour un giscardisme aggravé.

On laisse trop de côté la dernière phrase de la déclaration de Maire : *« Dans ces conditions, même si le candidat de la gauche était élu, ce serait quand même un échec ».* Qu'on médite sur cette phrase énigmatique et l'on verra qu'elle n'est pas tellement éloignée, dans son fond, du paragraphe précité de la déclaration de F.O.

Le dépeçage de l'A.O.I.P.

Les jeunes militants ne savent peut-être pas ce qu'est l'A.O.I.P., l'Association des Ouvriers en Instruments de Précision. C'est la première des coopératives ouvrières de production en France ; la première en date, elle fut fondée à la fin du dix-neuvième siècle ; la première en importance technique et commerciale. Son siège est à Paris, dans le treizième arrondissement, mais, en se développant, elle a essaimé jusqu'en province, à Guingamp, à Morlaix. Elle s'est sans doute trop développée pour rester une vraie coopérative ouvrière ; elle est devenue une grosse entreprise employant plusieurs milliers d'ouvriers, mais 1.700 seulement étaient des sociétaires coopérateurs. Ils élisaient le conseil d'administration qui, théoriquement, élisait le directeur. Depuis longtemps déjà, celui-ci était en fait proposé, imposé, par les banques créditrices qui soutenaient l'entreprise. La coopérative ouvrière et son règlement de compagnonnage, très favorable aux ouvriers, reculaient sans cesse devant l'entreprise capitaliste.

Aujourd'hui, c'est son principal client, la Direction Générale des Télécommunications qui la tient à la gorge. Appuyée sur les banques prêteuses, la D.G.T. se prépare à livrer tout un département de l'A.O.I.P. à Thomson et C.I.T.-Alcatel. Ce sont 3.000 ouvriers qui vont tomber dans le privé et perdre les avantages que la coopérative leur donnait, économiquement et socialement. Une première assemblée générale a repoussé ce plan de « restructuration », partie du plan global du grand patronat et de son bon gouvernement. Mais le 5 janvier, une nouvelle assemblée est devant un ultimatum : c'est ça, ou c'est la mort par suppression de tout crédit bancaire.

Ce sera la fin, non pas d'un rêve, mais d'une réalité bien vivante. Pendant longtemps, entre les deux guerres particulièrement, l'A.O.I.P. fut liée au mouvement ouvrier. Elle ne travaillait pas seulement pour la téléphonie, mais pour l'aéronautique et la marine. Des compagnons professionnels y mettaient au point des chefs-d'œuvre. C'étaient en même temps des militants, souvent repérés et interdits dans les boîtes. Ils trouvaient là les prémices de la société qu'ils voulaient et dont ils étaient les organisateurs. Il reste quelques survivants de cette belle époque.

La « R.P. » était sentimentalement liée à cette expérience ouvrière. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, le directeur de l'A.O.I.P. était le camarade Delagarde. Son nom ne doit pas être oublié de la nouvelle génération. Quand, en 1924, Monatte et Rosmer rompirent avec les premières manifestations du stalinisme, ils n'étaient pas deux, mais trois, le troisième étant Delagarde. Celui-ci devait faire la preuve, non seulement à la tête de l'A.O.I.P., mais en d'autres occasions, d'une haute morale ouvrière.

Le démantèlement, ou la disparition de l'A.O.I.P. sera un des traits de cette réaction rampante qui s'avance sournoisement partout, et pas seulement en France, tandis que le capitalisme a perdu sa gloriole des années d'après-guerre.

Action et agitation

Le « noyau dur » de l'industrie française (les grosses unités en voie de restructuration) est servi par la politique dite « libérale » du gouvernement, mais encore « aidé » financièrement de l'argent des contribuables par l'intermédiaire de « l'aide publique à l'industrie ». C'est pour les gros puisqu'on y rencontre Dassault, C.G.E., Thomson-Brandt, Creusot-Loire et Alsthom-Atlantique. Ce sont ceux-là aussi qui s'opposent le plus hargneusement aux revendications ouvrières. Pourtant, Dassault (à Bordeaux-Mérignac) a fait, après trois mois de conflit, d'importantes concessions : 14 % d'augmentation des salaires en 1979 ; durée du travail hebdomadaire réduite à 38 heures 3/4. Dassault peut se permettre ça. Ce pourrait être un prélude à une généralisation. Naguère, c'était Renault, entreprise nationale, qui était naturellement à l'avant-garde des améliorations sociales. Ce n'est plus le cas, toute occupée qu'est la Régie Renault à se « restructurer » elle aussi, c'est-à-dire à diminuer son personnel.

A Belfort, le patronat d'Alsthom est venu à bout de la longue résistance des grévistes. Cette grève, mal terminée, a été l'occasion d'une agitation du parti communiste qui s'est superposée à l'action syndicale pour en fait la conduire à l'échec, malgré le déploiement des écharpes de députés et de maires, mobilisés pour la circonstance. N'est-ce pas toute cette agitation de « commandos » qui a fait dire à Edmond Maire que « le parti communiste était un obstacle au développement de l'action syndicale » ?

On a suivi le même scénario, encore aggravé, à Usinor-Denain. Le P.C. et la C.G.T. ont réussi à diviser le personnel. L'occupation des locaux par une minorité est soutenue seulement par eux, contre un vote majoritaire organisé par le « front uni » de tous les autres syndicats. André Sainjon, secrétaire général de la Fédération C.G.T. de la métallurgie, les a dénoncés comme « capitulards en collusion avec la direction ». La C.G.T. a organisé une autre consultation portant non plus sur la forme que devait prendre l'action syndicale, mais sur la question : « faut-il, oui ou non, maintenir la fonte et l'acier à Denain ? » Ici, la C.F.D.T. est en totale opposition avec la C.G.T. : il lui est arrivé de tenir un meeting à une porte de l'usine, tandis que la C.G.T. en tenait un à une autre porte ! Cette division, provoquée surtout par l'intervention du P.C.F. dans le mouvement, n'est pas faite pour améliorer le rapport des forces en faveur des travailleurs d'Usinor-Denain.

L'action syndicale n'a rien à voir avec cette agitation qui procède par crises et qui souvent prend fin sur un mot d'ordre brutal de reprise du travail qui ressemble fort à une capitulation. C'est à peu près ce qui s'est passé à Usinor-Denain. L'agitation brouillonne de la C.G.T., mue par le parti communiste, n'a pas servi les travailleurs victimes d'une « restructuration » dévastatrice.

Dans l'Internationale

Ce n'est pas qu'en France que la réaction anti-syndicale, anti-ouvrière, se manifeste. Mme Thatcher, en Grande-Bretagne, mène le combat ; elle peut se prévaloir de quelques succès, dans l'automobile, chez les mineurs. Il semble qu'elle soit en train de tomber sur un bec. Une grève générale de la sidérurgie nationalisée (British Steel Corporation) commence avec l'année. C'est la première depuis celle de 1926, de célèbre mémoire. Elle compte sur le soutien des cheminots, des dockers, des camionneurs, sur la solidarité des syndicats européens.

Le leader du syndicat des ouvriers de la sidérurgie a déclaré : « *Il est important que nous puissions paralyser l'industrie aussi rapidement que possible par une action courte et rapide, afin de pouvoir y mettre fin aussi vite que possible.* » Les événements vont confirmer ou infirmer.

En Belgique, la lutte est bien engagée *pour la réduction du temps de travail.* Les négociations sur ce point étaient au point mort quand vient de se produire une manière de coup de théâtre : les Ateliers de construction électrique de Charleroi (A.C.E.C.) annoncent qu'ils appliqueront *la semaine de 36 heures* à partir du 1er janvier 81, de 36 h 30 à partir du 1er mai 80. C'est une entreprise qui emploie douze cents ouvriers, membre important de l'organisation patronale Fabrimétal, la plus hostile jusqu'ici à toute réduction du temps de travail. Son secrétaire général déplore l'accord qui a été conclu, mais il l'explique par cette contrainte qui donne toute sa valeur à l'action ouvrière : « la grève de quatorze semaines du printemps dernier a coûté un demi-milliard de francs belges à l'entreprise ». Le même monsieur a beau prétendre qu'il ne s'agira pas d'un précédent. Il ne fait pas de doute que le mouvement est lancé et que les autres entreprises devront le suivre.

Soulignons qu'en Belgique, on travaille déjà trente-huit heures par semaine dans le secteur public et que, depuis le 1er décembre, les trente-six heures sont appliquées dans les grands magasins.

Le mouvement est en marche, nettement en avance sur la France. Rien ne l'arrêtera.

R. GUILLORÉ.

LE BANQUET

DU 55e ANNIVERSAIRE DE LA R.P.

Nous projetons de l'organiser en mars — si le nombre des convives est suffisant. Il faut prévoir une participation de l'ordre de 60 F.

Faites-nous savoir dès maintenant si vous comptez venir à cette réunion amicale où nous évoquerons l'avenir de notre « R.P. ».

L'UNION.

La prochaine réunion de

l'Union des Syndicalistes

aura lieu exceptionnellement

le **samedi 9 février**, à 15 heures

PROPOS D'UN FRANC-TIREUR

Violence d'explosion et violence de situation

J'emprunte cette distinction à Claude Manceron, l'auteur de la passionnante fresque historique *Les hommes de la liberté,* dont vient de paraître le quatrième tome, *la Révolution qui lève,* couvrant les années 1785-1787 (1).

Il était l'un des invités de l'émission *Apostrophes* du 23 décembre dernier, centrée autour du thème *La violence dans l'histoire.* Parmi les autres invités : Roger Peyrefitte, esthète admirateur d'Alexandre le Grand, plein d'indulgence pour les massacres perpétrés par son héros — contempteur haineux par contre des violences plébéiennes de la Révolution française.

Il y eut entre eux quelques rudes passes d'armes. Au cours de l'une d'elles, Manceron fut amené à préciser qu'il existe en fait deux violences. L'une, bien entendu, est cette violence spectaculaire qui, seule en général, accapare l'attention et dont on a beau jeu de dénoncer les excès. Celle qui, en ce qui concerne la Révolution française, culmine avec la Terreur populaire ou légale des années 1792-1794.

Mais il en est une autre aussi, qu'on oublie trop souvent. La violence de la misère quotidienne, du travail harassant, de la faim et de l'humiliation. La violence qui, sous notre Ancien Régime, et plus particulièrement au cours de la longue crise économique qui marqua le règne de Louis XVI, fut le lot du petit peuple des villes et de la masse des paysans pauvres. Cette violence que Michelet a évoquée aux premières pages de son *Histoire de la Révolution française* : « Hommes sensibles qui pleurez sur les maux de la Révolution (avec trop de raison sans doute), versez donc aussi quelques larmes sur les maux qui l'ont amenée. Venez voir, je vous prie, ce peuple couché par terre, pauvre Job... »

C'est cette violence-là que Manceron proposait de baptiser : violence de situation, pour l'opposer à l'autre, à la violence d'explosion. Et cette dernière, disait-il, a, de toute évidence, ses racines dans la première.

Manceron parlait donc de la Révolution française. Mais il pensait bien sûr — et tout le monde pensait avec lui — aux événements d'Iran. A ces Américains, otages des étudiants islamiques depuis déjà trois semaines, dans leur ambassade de Téhéran — et dont, en ce début de janvier, la captivité dure encore.

Il n'est pas dans mon propos de justifier cette séquestration des otages, pas plus qu'il n'était dans celui de Manceron de justifier les massacres de Septembre ou les charrettes de condamnés à la guillotine, sous le prétexte du « salut public ».

Je considère au contraire cette initiative des étudiants iraniens comme une violation particulièrement grave des droits de l'homme et comme un précédent particulièrement dangereux. Sans parler du risque qu'elle pouvait faire courir à la paix mondiale.

(1) Laffont éditeur, 468 pages. Environ 85 F.

Mais je voudrais, malgré tout, qu'on la replace dans son contexte. Qu'on la considère comme une sorte de réponse à ces décennies de « violence de situation » qu'a représenté pour l'Iran l'exploitation de ses richesses par le capitalisme étranger et, plus particulièrement depuis un quart de siècle par le capitalisme américain. Comme une sorte de revanche du coup d'Etat militaire que la C.I.A. fomenta, en 1953, pour éliminer Mossadegh. Aujourd'hui des millions d'Iraniens ont le sentiment, en défiant le Goliath américain, de soulever la pierre tombale qui pesait sur eux.

Les Peyrefitte et consorts n'ont jamais su s'apitoyer que sur les victimes de la violence populaire. Celle qui est présentement faite aux otages américains leur fait oublier l'exploitation antérieure du peuple iranien et le martyrologe des victimes de la Savak. Et lorsque demain, une fois la vague retombée, l' « ordre » — sous une forme ou sous une autre — régnera à Téhéran, je sais trop bien qu'ils salueront, comme un juste retour des choses, la réaction triomphante. Voilà pourquoi je répugne à faire chorus avec eux pour dénoncer la « barbarie » iranienne.

L'agression soviétique contre l'Afghanistan

Depuis la fin de décembre, les événements d'Afghanistan ont progressivement relégué au second plan le problème des otages de Téhéran. Peut-être sont-ils susceptibles de faire réfléchir Khomeiny et les étudiants islamiques et de les amener à un compromis. Car cette agression contre un peuple musulman leur démontre avec éclat que l'impérialisme soviétique n'a rien à envier à l'impérialisme américain.

L'intervention soviétique a suscité à travers le monde une vaste réprobation — mis à part quelques très rares inconditionnels de l'U.R.S.S., parmi lesquels les dirigeants du P.C. français qui se sont surpassés dans la servilité.

On s'est assez mal expliqué, au départ, l'extraordinaire ampleur de cette intervention. Le coup d'Etat militaire d'avril 1978, qui avait renversé le prince-président Daoud au pouvoir depuis la chute de la monarchie en 1973, n'avait-il pas fait de l'Afghanistan un satellite de l'U.R.S.S. ?

En fait, ce satellite ruait terriblement dans les brancards. Leaders du Khalq (Peuple) — la fraction la plus radicale du P.C. afghan —, Taraki et Amin, après avoir éliminé Babrak Karmal et ses amis modérés du Parcham (Drapeau), avaient lancé l'Afghanistan dans une politique de transformations brutales. Ainsi naquirent des mouvements de rébellion que le triomphe de la révolution iranienne au début de 1979 ne fit qu'encourager.

Selon Maurice Duverger (*Le Monde* du 8 janvier), la situation pour le gouvernement afghan était si grave, dès septembre dernier, que les Soviétiques auraient imposé à Taraki en visite à Moscou un changement radical de politique dans le sens de la détente, que devait symboliser l'élimination d'Amin et son remplacement par Karmal.

Il est douteux que la réalisation de ce plan ait pu désarmer la rébellion ; et peut-être l'intervention

militaire soviétique était-elle déjà quasi-inévitable. Mais Taraki, à peine de retour à Kaboul, fut assassiné sur les ordres d'Amin qui avait sans doute eu vent de sa disgrâce. Comprenant un peu tard la nécessité d'infléchir sa politique, il promit la réalisation d'un « ordre socialiste meilleur ». Mais devant la détermination de ses adversaires, il ne put qu'intensifier la répression.

Il était donc tentant pour les Soviétiques, sous peine de voir l'Afghanistan leur échapper, de mettre à profit les difficultés des Américains en Iran, pour tenter leur coup de poker. Reste à savoir si la substitution de Karmal à Amin et l'envoi de 85.000 soldats armés jusqu'aux dents sont susceptibles de redresser la situation. Et s'ils n'ont pas, d'autre part, sous-estimé la réaction des Etats-Unis.

Rentré dans les « fourgons de l'étranger », Karmal peut-il espérer être un Janos Kadar afghan, comme le suggère Duverger ? Il n'est pas impossible que ce soit son objectif et le vœu de ses maîtres. Ne vient-il pas d'ouvrir — ou plus exactement d'entrouvrir — les prisons et de promettre le respect des minorités et des « principes sacrés de l'Islam » ? Mais pour la quasi-totalité des Afghans, il est, pour le moment, mis dans le même sac qu'Amin.

Pour lui, comme pour Kadar autrefois en Hongrie, ce sont donc les armes soviétiques qui feront la décision. Les avis sont partagés en ce qui concerne les possibilités de résistance du peuple afghan à l'occupation soviétique. J'inclinerais pour ma part à croire que, dans ce pays extrêmement montagneux, il lui sera difficile de venir à bout d'une guérilla insaisissable — qu'Américains et Chinois ne manqueront pas de ravitailler en armes.

Car les Etats-Unis n'ont pas l'air de vouloir passer le coup de force de l'U.R.S.S. en Afghanistan dans la rubrique des profits et pertes. La vigueur de la réaction des dirigeants américains semble avoir surpris les maîtres du Kremlin. Peut-être pensaient-ils que, ayant tacitement accepté la « satellisation en douce » de l'Afghanistan depuis mars 1978, ils se contenteraient de protestations verbales, comme pour l'Angola ou l'Ethiopie. Or la panoplie des représailles est déjà impressionnante : livraison d'armes au Pakistan — avec l'espoir évident qu'un certain nombre d'entre elles iront ravitailler les maquis afghans —, ajournement de la discussion de la ratification des accords SALT 2, restriction draconienne des livraisons de blé et de technologie avancée. Espérons que l'escalade n'ira pas trop loin...

Mais, dans un monde où ne règne que le « droit du poing », peut-être vaut-il mieux que le coup d'arrêt ait été donné dès maintenant, et sans ambiguïté. Car les intentions de l'U.R.S.S. ne sont pas claires. S'agit-il seulement de la mise au pas d'un satellite récalcitrant ? S'agit-il, au contraire, d'une opération plus ample dont l'invasion de l'Afghanistan ne serait que la première étape et dont les suivantes consisteraient en la vassalisation de l'Iran et du Pakistan — avec peut-être, en ce qui concerne ce dernier, la neutralité bienveillante de l'Inde, où Mme Gandhi vient de reprendre le pouvoir ? En l'occurrence, la « croisade révolutionnaire » des dirigeants soviétiques ne ferait que reprendre le vieux rêve d'accès aux « mers chaudes » qui fut, au siècle dernier, celui de l'impérialisme tsariste. Mais on mesure, je suppose, le risque de conflagration générale que constituerait ce défi.

SANTEUIL.

« A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT ! »

« Louis Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, salut ! »

Tel était et est toujours le début de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés.

Cette loi, dont découle la sectorisation et toutes les formes d'enfermement des aliénés.

En consultant les articles de cette loi, on constate, qu'à aucun endroit, il n'est fait état de la maladie mentale.

Ce qui a pour avantage de ne pas faire de portrait-robot de l'aliéné. En fait, c'est une loi de maintien de l'ordre (comme toute loi ?)

Avec cette loi, on donne un territoire (une réserve en quelque sorte) par département, aux médecins et aux malades.

Tout établissement privé ou public ne pourra se créer qu'avec l'accord du Ministère de l'Intérieur. L'article 2 stipule que tous les asiles, sont sous les ordres de l'autorité publique.

Pour concrétiser l'ordre, la loi crée des placements, afin de pouvoir garder enfermés les individus.

Ces placements sont aujourd'hui au nombre de trois. Le dernier en date est le placement libre (ne jouons pas sur les mots). Le patient se présente de lui-même à l'hôpital (sauf quand c'est la police qui l'amène) et peut sortir quand bon lui semble en ne signant qu'une décharge de responsabilité (ça c'est dans les textes).

Les deux autres placements sont le placement volontaire (ou P.V.), qui lui non plus n'a rien de volontaire de la part du patient, et le placement d'office (ou P.O.).

Toute tierce personne peut faire interner un ami ou un voisin en formulant par écrit sa requête, qui sera reçue par le maire ou le commissaire.

Il faut également un certificat médical constatant qu'il faut placer l'individu. Le médecin est tenu de n'avoir aucune parenté avec le patient.

Une fois placé, tout interné est relâché quand les médecins le jugent soigné.

L'article 14 nous enseigne que toute personne peut être relâchée avant l'avis médical, si le signataire du P.V. ou si l'épouse ou les proches s'engagent à prendre en charge l'individu placé. Tous les articles concernant le P.V. mettent à jour que, seul l'interné n'a pas voix au chapitre.

A l'hôpital, il n'est pas rare de voir placés certains membres d'une famille, pour raisons d'héritage.

Le P.O. ne vous offrira pas d'amélioration. Egalement ordonné par l'autorité publique, c'est le préfet qui ordonne ce placement. C'est d'ailleurs lui seul qui peut l'annuler sur demande des médecins de l'hôpital.

Alors, que faire ?

D'abord, savoir que toute personne placée peut se pourvoir devant le tribunal du lieu de l'hôpital, qui, après vérification, peut ordonner la sortie immédiate. L'hospitalisé peut à tout moment déposer sa requête au procureur de la république. Ensuite, il faut savoir que le préfet doit prendre la décision du placement administratif à deux conditions obligatoires.

La première, que l'état d'aliénation soit constaté par un médecin avant l'internement. La seconde, que la dangerosité du malade soit attestée par un certificat médical, consignée dans un rapport de police. A Paris, c'est l'infirmerie spéciale de la préfecture de police (rue Cabanis, 14e) qui matérialise le placement. Là, intervient la sectorisation.

L'individu est envoyé au C.P.O.A. (Centre psy d'orientation et d'accueil) qui déterminera le lieu où il sera hospitalisé.

Pour sortir de son placement, quel qu'il soit, il faut demander sa sortie par voie de justice. (Je dis quel que soit le placement, car le quotidien nous démontre qu'il n'y en fait qu'un placement).

Il faut écrire au président du tribunal de Grande Instance dont dépend l'hôpital où l'on passera la nuit. (Pour Sainte-Anne, 1, boulevard du Palais, 75001). Lui demander l'application de l'article L. 351 du Code de la Santé en argumentant du mal-fondé de l'internement et des irrégularités faites. (Exemple : si la police intervient avant qu'un certificat n'ait été fourni.)

Pour sortir, le soutien extérieur est très important.

Depuis quelques mois, plusieurs placements ont été contestés en justice. Les internés ayant contre-attaqué à leur sortie leur placement arbitraire.

Dans chaque cas, ne vous faites pas d'illusion. Le droit n'est que la mesure de la puissance de chacun. Là l'Etat contre l'individu. C'est en ce sens que le syndicalisme doit également s'intéresser à ces problèmes. Il existe bien des revues contestant l'arbitraire de la psy. « Psychiatrisés en lutte », « Gardes-fous » dont je conseille vivement la lecture à ceux qui désirent en savoir plus dans ce domaine.

Mais ces journaux restent réservés aux gens du métier. La crainte de la folie, de ce qui échappe à tout et que l'on ne peut domestiquer, est-elle la raison de ce désintéressement général ?

Pour nous, il est important de mettre en cause la mesure des rapports antagonistes des classes. Le Code Civil en est un exemple : 500 articles consacrés à la protection des individus, et 1.700 articles voués à la protection du droit à la propriété.

Pour terminer sur les droits des internés, je voudrais rappeler que chaque hospitalisé est en droit d'obtenir son dossier médical, s'il en fait la demande. (Circulaire n° 1796 du 20-4-1973, relative au secret professionnel.)

Extrait de celle-ci : « ... le secret médical n'est pas opposable au malade dans l'intérêt duquel il est institué. Ce dernier peut donc, soit se faire remettre tout ou partie de son dossier médical, ou le communiquer directement au médecin de son choix ainsi qu'à des tiers ; il peut notamment décider de produire ce dernier en justice, s'il le désire. La jurisprudence de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat concourrant sur ce point. »

Dans la pratique, si vous demandez à un médecin pourquoi il refuse de montrer le dossier au patient qui le lui réclame, il vous est répondu que certains mots pourraient le choquer.

Il est vrai que la chiasse verbale des psychiatres a de quoi effrayer : « Schizophrénie chronique à forme pseudo-héboïdophrénique, catatonique, paranoïde... » (C'est un peu comme les curés qui parlent en latin.)

Revenons à 1838. Si dans la loi, il n'est fait aucune allusion à la maladie mentale, il ne s'agit pas d'une erreur des députés de l'époque.

Il s'agit bien de la décennie des premières grandes révoltes ouvrières. Et c'est en 1874, alors que se poursuit la chasse aux derniers communards, que l'appareil psy de Paris est définitivement mis au point. On va retirer cet appareil psy de l'Assistance Publique, pour le soumettre aux Préfectures.

Claude REGAMORF.

CONTRACEPTION ET AVORTEMENT

A la veille de la discussion au Parlement de la loi sur l'I.V.G., notre camarade Vittoria Nuvoli. militante du Planning familial de Dijon, nous avait adressé l'article suivant. Il conserve toute son actualité, dans la mesure où la loi de 1979 ne représente aucun progrès par rapport à celle de janvier 1975.

Maîtriser leur fécondité : les femmes n'ont pas attendu une loi pour cela. Depuis les temps les plus reculés, contraception et avortement, avec plus ou moins de drames, ont existé.

Mais au fait, qu'est-ce que la contraception ?

« La contraception est un complot antimilitariste. Les soldats se recrutent en effet dans les classes laborieuses. Si l'on donne des contraceptifs aux pauvres, où allons-nous trouver des hommes qui se battront au cours de la prochaine guerre ? » (Déclaration du sénateur Roseleip - Wisconsin, U.S.A. - *L'Express*, 4-11 juin 1973 - citée par G. Halimi dans « La cause des femmes ».)

Serait-ce la nécessité de fournir à la France de la « chair à canons », après la saignée infligée à la population par la Grande Guerre, qui a guidé le législateur de 1920 ?

Toujours est-il que c'est aux lendemains de cette guerre que la France s'est avisée de la nécessité d'une loi répressive.

Cette loi réprime la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle. Sont interdites : la prescription, la divulgation et l'utilisation des méthodes contraceptives. La méthode Ogino (environ 40 % d'échecs), et les préservatifs masculins ne sont pas visés (ils sont prescrits comme protection contre les maladies vénériennes).

Cette loi punit même l'intention seule.

1943 : Marie-Louise Giraud, condamnée à mort par un tribunal de Pétain, pour avoir « procuré l'avortement », est exécutée.

1956 : L'Association « Maternité Heureuse », qui deviendra plus tard le Mouvement Français pour le Planning Familial (M.F.P.F.), se crée. Son but est de propager la contraception en France et de faire modifier la loi de 1920. L'objectif humanitaire d'alors est limité à l'enfant désiré et à la lutte contre l'avortement clandestin.

1961 : Les premiers centres d'accueil s'ouvrent à la population... dans une illégalité qui durera plus de six ans. En apprenant à écouter les demandes, les « hôtesses » du M.F.P.F. d'alors commencent à entrevoir le poids de l'ignorance et du silence sur les comportements sexuels des hommes et des femmes, étudiés jusque-là presque uniquement sous une forme pathologique. L'importance du travail d'éducation auprès des jeunes et de la population apparaît.

1967 : Le Parlement vote la loi dite « Loi Neuwirth » qui se contente de ne plus interdire la contraception, tout en prévoyant une information sexuelle à l'école. Mais, entre ne plus interdire et donner les moyens, il y a un pas énorme... qui n'est toujours pas franchi !

1971 : Le M.F.P.F. est agréé comme mouvement d'éducation populaire.

Entre 1971 et 1974 : Il y aura la publication du manifeste des 343 femmes disant qu'elles s'étaient fait avorter au moins une fois (dans *le Nouvel Observateur*), le procès de Marie-Claire à Bobigny, le Groupe Information Santé, le manifeste de plus de 300 médecins déclarant avoir pratiqué des avortements. C'est aussi la décision du M.F.P.F. de pratiquer illégalement des interruptions volontaires de grossesse pour créer un état de fait face à l'inertie générale persistante, c'est « Choisir », le M.L.A.C., les procès de Grenoble, les départs collectifs des femmes pour la Hollande, l'Angleterre, la pratique d'avortements effectués au grand jour par des médecins et non-médecins...

1974 : Les luttes, les manifestations, amènent le gouvernement à ne plus avoir d'autre solution que de cesser d'interdire ce qu'il ne peut plus réprimer :

4 décembre, loi sur la contraception : la loi « Neuwirth » est modifiée de fond en comble juste avant le vote de la loi sur l'I.V.G. (interruption volontaire de grossesse).

— Les premières mesures positives apparaissent :

- remboursement par la Sécurité sociale ;
- contraception pour les mineures sans autorisation parentale ;

— Mais les interdits subsistent :

- « toute propagande antinataliste est interdite » ;
- « toute publicité commerciale concernant les contraceptifs est interdite sauf dans les publications réservées aux médecins et pharmaciens » ;
- maintien de la pénalisation (article 7).

1975 : La loi du 17 janvier sur l'I.V.G., dite « Loi Veil », qui suspend pour cinq ans la loi de 1920, sous certaines conditions.

Son préambule proclame le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes : « la femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander l'interruption de grossesse ».

Ce principe fondamental posé, le reste n'est que restrictions, délais, dissuasion, qui ne peuvent servir qu'à réduire, donc à nier ce droit :

— On n'a pas le droit d'avorter après 10 semaines, ce qui est bien court quand on doit :

- s'informer... pour trouver la bonne adresse, puisque le médecin « n'est jamais tenu de donner suite à une demande d'I.V.G., ni de pratiquer celle-ci » (article L. 162-6). Il doit toutefois « informer dès la première visite l'intéressée de son refus ». De trop nombreuses femmes se retrouvent « hors délai » à cause du non-respect de cette dernière clause ;

- effectuer des démarches administratives et obligatoires avec parmi celles-ci un entretien souvent dissuasif et culpabilisant, qui sera suivi d'un délai de réflexion d'une semaine, puis de la confirmation par écrit de la demande d'I.V.G. au médecin ;

- se confronter aux manques de structures pouvant répondre à la demande.

— Il faut être majeure : les mineures qui ont pourtant le droit de faire des enfants et de les abandonner sans autorisation parentale, ne peuvent avorter sans cette autorisation. A Dijon, elles sont même obligées d'être accompagnées par un des deux parents.

— Il faut résider en France.

— Il faut pouvoir payer : le non-remboursement par la Sécurité sociale pénalise toujours la même catégorie de femmes, celle qui a déjà difficilement accès à l'information. Il laisse d'autre part, planer un doute sur la légalité de l'acte (permet le paiement en argent liquide, le dépassement des tarifs...).

L'aide médicale gratuite ? Si peu de publicité en est faite que seules 17 % des femmes la réclament (chiffres officiels). A Dijon, le budget de l'aide sociale de la D.D.A.S.S. serait-il si réduit ? Est-ce ce qui explique que, selon de nombreuses femmes, on leur demande de rembourser tout ou partie de la somme avancée ?

1978 : Lors de son congrès, le Planning réaffirme deux urgences :

— donner les moyens d'une information réelle du public en matière de contraception et instaurer les moyens d'une éducation de la liberté enrichie par la connaissance, de manière à ce que la contraception se substitue à l'avortement ;

— instaurer un programme social susceptible d'apporter l'autre volet de la liberté : le choix possible d'avoir des enfants.

Côte-d'Or : ses réalités ?

— cinq hôpitaux sur douze pratiquent des I.V.G. Dijon :

— aucune clinique n'en pratique officiellement ;

— uniquement la maternité du Bocage où là : seules les femmes habitant la banlieue proche de Dijon sont acceptées ; le choix de la méthode n'est pas permis (anesthésie ou non, pose de laminaires) ; il est obligatoire de passer une nuit à la maternité ; il semble n'y avoir aucune relation entre l'équipe d'accueil du centre de planification et l'équipe médicale.

En 1978, au Planning familial de Dijon, sur 229 demandes d'I.V.G. :

25 ont été acceptées au Bocage ;

116 (dans les délais légaux) ont été dirigées sur Paris ;

35 (« hors délai ») ont été dirigées sur l'Angleterre.

Le Planning est sans nouvelles des 53 autres.

Donc, en conclusion, une loi de classe, restrictive, et qui plus est, peu, mal, ou pas appliquée. C'est pourtant ce texte que le gouvernement propose de reconduire, mais cette fois de façon définitive. Que deviendra-t-il dans quelques jours, au moment du vote ?

En fait, ce que les femmes demandent, ce n'est pas la permission d'avorter. On a vu qu'elles ne l'avaient jamais attendue de personne. Ce dont il est seulement question aujourd'hui, c'est de permettre à toutes de le faire dans de bonnes conditions.

Le combat des femmes n'est pas seulement pour le droit à l'avortement, il est pour celui de leur droit à disposer de leur corps et de leur sexualité, à décider elles-mêmes de leur désir de faire naître — ou non — un enfant. C'est le signe d'une nouvelle maturité des hommes et des femmes, conscients que le fait de mettre un enfant au monde est un acte grave et responsable qui engage pour la vie entière. C'est reconnaître qu'un enfant est un être à part entière qui mérite le respect. C'est pourquoi, c'est bien justement au nom du respect de la vie que ces femmes et ces hommes veulent aujourd'hui des enfants désirés et non subis. C'est le sens de l'affirmation : « un enfant si je veux, quand je veux ».

Le Mouvement Français pour le Planning Familial, dont les objectifs sont issus de la pratique de ses groupes locaux :

« — agit pour le droit à l'information et l'éducation permanente pour tous ;

— lutte pour créer les conditions d'une prise de conscience individuelle et collective afin que femmes et hommes vivent leur sexualité sans répression ni dépendance ;

— les inscrit dans le combat global contre les inégalités sociales ;

— est ouvert à tous, dans le respect de leurs convictions indivieulles. » (Article I des statuts.)

Vittoria NUVOLI.

Il y a vingt ans mourait Albert CAMUS

Il y a vingt ans ce mois-ci, la voiture qui reconduisait à Paris Albert Camus s'écrasait sur la route. Une grande pensée s'arrêtait de vivre. Non ! un penseur, et celui que nous aimions le plus, cessait de vivre, mais sa pensée continuait de s'étendre bien au-delà de cette mort absurde. Elle s'épanouit encore aujourd'hui dans la jeunesse du monde.

Le choc ressenti ce 4 janvier 1960, nous l'exprimions dans notre numéro de février 60 sous le titre *« Albert Camus et nous »*. Nous avions le droit de le saluer comme un camarade et un ami. Pas seulement parce qu'il était un de nos fidèles abonnés de soutien, mais parce que, quand il cherchait, dans ce monde de déraison, le rameau du mouvement ouvrier où il retrouvait la sève qui nourrissait sa pensée, c'est le syndicalisme révolutionnaire qu'il rencontrait et auquel il rendait hommage. Ecoutons-le dans ces quelques extraits de son *« Homme révolté »* que nous ne devons jamais cesser de relire :

« L'absolutisme historique n'est pas efficace, il est efficient ; il a pris et conservé le pouvoir. Une fois muni du pouvoir, il détruit la seule réalité créatrice. L'action intransigeante et limitée issue de la révolte, maintient cette réalité et tente seulement de l'étendre de plus en plus... Quant à savoir si cette attitude trouve son expression politique dans le monde contemporain, il est facile d'évoquer, et ceci n'est qu'un exemple, ce qu'on appelle traditionnellement le syndicalisme révolutionnaire. Ce syndicalisme même n'est-il pas inefficace ? La réponse est simple : c'est lui qui, en un siècle, a prodigieusement amélioré la condition ouvrière, depuis la journée de seize heures jusqu'à la semaine de quarante heures. L'Empire idéologique, lui, a fait revenir le socialisme en arrière et détruit la plupart des conquêtes du syndicalisme... Le jour précisément où la révolution césarienne a triomphé de l'esprit syndicaliste et libertaire la pensée révolutionnaire a perdu, en elle-même, un contrepoids dont elle ne peut, sans déchoir, se priver...

***

... La pensée autoritaire, à la faveur de trois guerres et grâce à la destruction physique d'une élite de révoltés, a submergé cette tradition libertaire. Mais cette pauvre victoire est provisoire, le combat dure toujours... »

L'EXPLOITATION DES FEMMES AU PROCHE-ORIENT

A comparer les législations concernant le travail féminin, celles des pays de civilisation soit chrétienne soit islamique offrent beaucoup de ressemblance mais, comme ces législations concernent uniquement les femmes qui exercent des professions reconnues, leurs dispositions n'ont, au Proche-Orient et en Afrique du Nord, qu'infiniment peu, pour ainsi dire pas, d'application pratique, puisque dans les plus occidentalisés de ces pays à peine moins de 90 % des femmes sont dites « sans profession » et qu'ailleurs la proportion dépasse 95 % jusqu'à avoisiner 100 % en quelques contrées : les Annuaires Statistiques en font foi.

Nul n'ignore que dans la population de ces pays les classes riches ne constituent qu'une assez petite minorité à côté d'une masse innombrable de gens pauvres ou misérables. Or plus de la moitié de cette masse est formée de femmes dont la presque totalité est dite « sans profession ». Il est évident qu'elles ne sont pas oisives. Seuls des conjoints mâles traditionnellement phallocrates peuvent oser le prétendre ou le laisser croire ; d'ailleurs ils s'offusquent de s'entendre questionner sur la nature précise des occupations des femmes au foyer, comme si c'était porter atteinte à leur dignité, fourrer son nez dans leur vie conjugale ou, pour le moins, commettre une indscrétion des plus grossières. Les femmes elles-mêmes restent généralement évasives sur ce sujet.

Il n'y a pourtant aucun doute qu'elles effectuent une quantité de travaux, y compris ceux que les économistes qualifient de « productifs », c'est-à-dire — il est toujours nécessaire de le préciser et de le rappeler — productifs de valeur marchande, donc productifs de revenus. Par exemple la *production artisanale* des tapis d'Orient exportés ou en vente sur le marché intérieur est faite « à domicile » presque exclusivement par des femmes, voire des fillettes. C'est ce dont témoigne tout ce qui est écrit sur l'utilisation de la main-d'œuvre féminine au Proche-Orient, en Iran, en Afghanistan ou au Pakistan. Ce n'est à peu près qu'en Turquie, où cette industrie s'est mécanisée dans des manufactures, que, depuis la « modernisation » imposée par Ataturk, des hommes aussi sont employés. Mais en Afrique du Nord, l'utilisation du métier vertical, de même d'ailleurs que la fabrication de *poteries non tournées*, était autrefois considérée comme une opération magique que seules des femmes pouvaient mener à bonne fin ; et cette superstition s'est actuellement muée en tradition. En Iran les célèbres tapis dits de Tabriz ne se font pas tous dans cette ville mais en très grande partie dans des bourgs ou villages de montagne dont les plus réputés sont Kilvana, Karadja, Bilverdi, Ahmed Abad, etc. Là, de même que chez les nomades, le travail — qui comporte la teinture des laines — est presque partout féminin, excepté dans quelques rares tribus. Seule la tonte des moutons est réservée aux hommes. En Tunisie au temps du Protectorat un établissement scolaire créé en 1908 enseignait le tissage à points serrés aux petites filles et un atelier-modèle fut annexé à l'école. L'industrie du tapis s'est développée et, en 1926, environ 14.000 tapis étaient tissés par 5.000 femmes à Kairouan. Dans le reste du pays cette industrie n'a pas cessé d'être pratiquée à domicile, au sein de la famille, par des femmes. En famille, femmes et fillettes ne sont pas rétribuées personnellement, ne touchent pas de salaires. Leur travail, qui est matériellement un travail d'ouvrières (elles arrivent à faire 5.000 à 10.000 nœuds par jour suivant la finesse de la trame), s'effectue dans le cadre des *occupations ménagères*, par principe *gratuites* ; et cette *gratuité*, principe essentiel de l'économie à l'intérieur des familles (autrement dit l'économie domestique), complique et accentue l'exploitation *capitaliste* des travailleuses.

Si l'on cherche à comprendre de quelle façon ces femmes sont exploitées, le mieux est sans doute de voir comment, pratiquement, les choses se passent. D'abord leur famille, quoique de plus en plus généralement monogame, ne se réduit pas au couple et à ses enfants ; elle comporte des ascendants et des collatéraux souvent très nombreux ; il s'agit donc de « grandes familles » formant des sortes de communautés. Chacune d'elles, tout en se conformant aux us et coutumes du pays, organise son propre mode de vie intérieure, une hiérarchie entre les personnes, le partage individuel des biens collectifs, la division du travail, la répartition des tâches : tandis que des femmes font un tapis, d'autres s'occupent de la nourriture, du portage de l'eau, du ménage, soignent, voire allaitent les petits enfants, taillent, cousent ou ravaudent des vêtements. Souvent ces tâches sont interchangeables, parfois elles s'effectuent à tour de rôle. Par conséquent un tapis de 3 m sur 4 par exemple qui, sur un métier vertical, occupe à longueur de journée, pendant plus d'un an (400 jours ou plus), côte à côte, trois ouvrières de la même famille, n'est pas fait seulement par les trois mêmes personnes, il est l'œuvre collective de l'ensemble des femmes. C'est cet ensemble qui subit globalement l'exploitation capitaliste et non trois ouvrières à titre individuel et directement.

Comme il s'agit de travail « à domicile », les modalités de l'exploitation capitaliste diffèrent de celles qui se pratiquent dans les manufactures. Le plus souvent c'est ce qu'on appelle un « intermédiaire » qui passe la commande, fournit de la matière première pour les teintures, une partie de la laine (une autre partie pouvant provenir du troupeau familial) *et il fait aussi des « avances » en nourriture ou en argent* pour assurer la survie de la famille ouvrière. Ces « avances » sont récupérées, bien entendu, sur le prix convenu et il arrive parfois qu'en fin de compte tout le travail se solde par une dette.

Du côté de « l'intermédiaire » le mécanisme de l'exploitation capitaliste apparaît nettement : ce personnage ne paie aux gens qui travaillent pour lui que le strict minimum de ce qu'il leur faut pour survivre et il revend le produit à une valeur augmentée par les milliers d'heures de travail qu'il a coûtées, d'où le profit.

Mais pour les femmes qui ont exécuté l'ouvrage, les choses se présentent autrement car ce que rapporte leur activité ne leur revient pas personnellement, cela rejoint indistinctement, dans le fonds commun de la « grande famille », les apports des autres membres ; les ouvrières ne reçoivent rien qui ressemble à un paiement de leur travail, elles disposent seulement de la part du fonds commun qui leur est octroyé par la collectivité familiale sous

l'autorité de son chef. Si donc elles sont, chacune, directement exploitées c'est par leur propre chef de famille et non par *l'intermédiaire*. Ce dernier exploite bien, globalement, la famille des ouvrières au moyen du mécanisme de l'économie capitaliste, mais c'est cette famille qui, elle, exploite les ouvrières au moyen du mécanisme de l'économie domestique.

Il est donc naturel que dans la fabrication des tapis — et dans d'autres industries artisanales du monde islamique — l'exploitation de type capitaliste, même renforcée par une exploitation usuraire, soit peu perceptible par les ouvrières prises individuellement ; elle l'est encore moins dans l'agriculture et plus du tout — et pour cause — quand il s'agit d'agriculture vivrière où la « grande famille » produit en circuit fermé l'essentiel de ce dont elle vit.

Là, il n'est même pas concevable de rétribuer les travaux puisqu'ils sont normalement dus, gratuitement, à la collectivité familiale. Or dans les familles qui tirent presque toute leur subsistance des cultures vivrières et qui forment une partie considérable de la population pauvre des pays « en voie de développement » (comme on dit), l'activité des femmes « sans profession » ne se limite pas aux travaux d'intérieur que leur destinent les conventions traditionnelles consacrées par la religion. La plupart accompagnent les hommes aux champs, surtout pour les corvées de portage et de ravitaillement, et à peu près toutes participent aux récoltes. On a calculé, d'une manière digne de foi (1), qu'avec les cultures vivrières la durée moyenne du travail des femmes était habituellement de 14 heures par jour mais qu'elle était passée à 18 heures dans les pays qui ont commencé à s'industrialiser : là, en effet, les hommes étant désormais embauchés dans des entreprises industrielles et assez longtemps éloignés de chez eux à cause des distances, les femmes doivent assumer à peu près la totalité des travaux agricoles. Dans ces conditions les hommes, moyennant des travaux pénibles ou dangereux mais en général mal payés, ne mêlent, dans l'ensemble des ressources communes, que le faible apport de leurs maigres salaires à l'apport quotidien des 18 heures de travail *gratuit* des femmes. Malgré toute la haute considération accordée au travail des hommes, lequel acquiert ici au surplus une valeur marchande dont celui des femmes est privé, la disproportion par trop sensible des tâches respectives rompt l'espèce d'équilibre établi par la tradition : à cause de la médiocrité de leurs salaires, les hommes, pour survivre, dépendent davantage du travail des femmes et, du même coup, celles-ci peuvent ressentir davantage leur exploitation par le système économique familial.

Mais même là où les hommes n'ont pas d'emploi salarié et travaillent eux aussi dans le cadre de la famille, les femmes subissent tout de même une exploitation de caractère économique, parce qu'une répartition traditionnelle des biens et des tâches qui établit d'autorité des inégalités est précisément le mécanisme d'exploitation propre à l'économie domestique.

Pour que ce mécanisme fonctionne, il suffit en effet qu'il y ait au sein des « grandes familles » des personnes ayant des conditions sociales différentes, les unes inférieures aux autres ; des tâches plus astreignantes, plus rebutantes, plus nombreuses reviennent alors aux personnes de condition respectivement plus basse.

Au Proche-Orient en particulier, dans les pays où la coutume, entérinée par la jurisprudence et surtout par des textes sacrés d'une religion pratiquée avec fanatisme et indéniablement phallocratique, donne aux hommes d'exorbitants pouvoirs sur les femmes, c'est avant tout *l'infériorisation sociale* de celles-ci qui détermine leur *exploitation économique*. Toute résistance contre leur *exploitation économique* nécessite donc d'abord et avant tout la lutte contre cette *infériorisation* et par conséquent des revendications essentiellement féministes ; or celles-ci mettent en cause tout l'ordre social traditionnel et, au premier chef, la religion.

Cela explique que des femmes algériennes aient intitulé « Tremble, Islam ! » un texte, publié à Paris en juillet 1978 (voir *Le Monde*, 6-7 août 1978, p. 6), où elles s'élèvent *contre la dévalorisation du travail féminin* et réclament entre autres choses *l'abolition de la tutelle parentale et maritale, l'abolition de la dot (versée par l'homme aux parents de la jeune fille dont c'est, en fait, le prix d'achat qu'il faut rembourser en cas de répudiation), le libre choix du partenaire, un réel droit au divorce, l'abolition de la répudiation, l'accord des deux époux pour le choix de la résidence...*

Au Proche-Orient aussi, dans les pays constitutionnellement islamiques, tout mouvement féministe est — ou serait — obligé, inévitablement, de transgresser la religion, d'affronter le fanatisme, de rejeter les vieilles jurisprudences, de rompre avec les coutumes phallocratiques ancestrales. Et il est terriblement à redouter que, dans ces pays, des répressions atroces fassent d'innombrables victimes fouettées, lapidées, mutilées, égorgées ou enterrées vives comme le veulent, paraît-il, les codes coraniques. Comme des mouvements féministes constituent (ou constitueraient) pour cette partie du monde le premier et essentiel moteur de l'émancipation des prolétaires, il incombe au prolétariat mondial de leur manifester une sympathie sans réserve, une solidarité active et, si, par malheur, il le faut, des secours effectifs.

Simon RUBAK.

(1) *Revue Internationale du Travail*, éd. B.I.T., vol. 115 (1977), p. 108 : « Les effets de la modernisation sur le travail féminin ».

UN APPEL DES EDITIONS SPARTACUS

Notre ami René LEFEUVRE, plusieurs fois hospitalisé depuis l'été dernier, a dû, de ce fait, réduire à un mimum ses activités, de sorte que les publications SPARTACUS (bien connues de nos lecteurs assidus), dont ce camarade assume personnellement les responsabilités pratiques et financières, n'ont pas pu paraître à la fréquence prévue. Néanmoins ses collaborateurs et amis s'efforcent d'en continuer la parution. Pour y parvenir et faire face d'urgence aux embarras de trésorerie qui accompagnent cette situation, ils préparent d'abord une vente promotionnelle de lots d'ouvrages déjà parus et envisagent d'autres initiatives. Ils espèrent que tous ceux qui désirent les aider, soit pécuniairement, soit pour la diffusion ou la vente, soit par des achats, etc., se manifestent le plus vite possible en s'adressant aux Editions SPARTACUS, 5, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004 PARIS.

UN SERVICE PUBLIC GÊNANT A ABATTRE OU LE DÉMANTÈLEMENT DE L'A.N.P.E.

L'Agence Nationale pour l'Emploi (A.N.P.E.) existe depuis 1966. Composé en grande partie de « contractuels de droit public », son personnel approche 9.000 agents. En 1966, il fallait casser déjà la Fonction publique, aujourd'hui, il faut casser les contractuels dont le tort est justement de ne pas être fonctionnaires et dont le sort dépend du Parlement, ou du gouvernement, qui, par décret, peut à tout moment casser le contrat qu'ont ces employés avec l'Etat.

Pourquoi cette situation ? Parce que le patronat ne peut pas intervenir directement pour faire des pressions sur un fonctionnaire ou sur un agent contractuel. Il peut le faire indirectement, ça tout le monde le sait, et plus particulièrement les contrôleurs et inspecteurs du travail. Mais cela prend du temps, la presse vénéneuse, comme dit « l'Huma », peut en parler. Cela fait mauvais effet ! En fait, plus qu'aux agents A.N.P.E., c'est à l'A.N.P.E. elle-même que s'en prend le patronat et son gouvernement. Car ce n'est pas seulement les 9.000 agents d'Etat que le patronat veut mettre à sa botte, mais tous les chômeurs, et par extension toute la classe ouvrière.

A quoi sert l'A.N.P.E ?

L'A.N.P.E. a pour mission de collecter les offres d'emploi (par prospection, par téléphone), d'en informer les demandeurs d'emploi qui correspondent aux critères de l'offre. Pour ce faire, l'A.N.P.E. « inscrit » *toutes* les demandes d'emploi, y compris celles qui ne sont pas comptabilisées dans les statistiques (les travailleurs saisonniers, les intermittents, les travailleurs à temps partiel, les chômeurs à temps partiel ne sont pas des demandeurs d'emploi dont nous parlent T.V. et radio. Ils n'existent que pour les agents de l'A.N.P.E., pas pour le ministère du Travail !). Ses missions ne s'arrêtent pas là. Il faut former des travailleurs, en recycler, bref : réinsérer tous ceux dont les directions syndicales ont « négocié » le licenciement. Jusqu'en juillet, l'inscription à l'A.N.P.E. garantissait la « couverture sociale » du travailleur, lui permettant de percevoir les assurances-chômage (A.S.S.E.D.I.C.) et l'aide de l'Etat aux travailleurs privés d'emploi (Aide publique). De plus, le travailleur au chômage reste de par cette inscription assuré social, sans avoir à cotiser (Sécurité sociale, Allocations familiales, points de retraite, Sécu., etc.).

Que de paperasses ! s'écrient alors le patronat, le R.P.R. et l'U.D.F. Allégeons les tâches administratives de l'A.N.P.E. pour qu'elle se consacre plus et mieux à sa mission initiale : le placement des chômeurs.

Que cache cette vision officielle des choses ?

Premièrement : pour le patronat, il ne faut plus que l'A.N.P.E. continue de s'occuper du chômage.

Alors, en juillet 79, l'Aide publique de l'Etat fut supprimée. On refila l'argent de l'Etat aux A.S.S.E. D.I.C. qui inventent l'« allocation de base ». Cela se fait sous la bénédiction des centrales syndicales grâce à l'accord de janvier 1979 instituant la « dégressivité » dans les allocations de chômage.

Mais cela ne suffit pas ! Puisque personne ne dit rien, supprimons donc la Sécurité sociale aux chômeurs ! Un certain M. Barjeot (c'est son vrai nom !) s'y emploie activement.

Dans un rapport au gouvernement, il préconise : Les chômeurs indemnisés continueront de bénéficier de la couverture sociale. Les chômeurs non secourus et ceux qui ne le sont plus, n'en bénéficieront plus !

Pour Barjeot, les chômeurs sans aide aucune n'ont pas à être malades ou doivent « s'assurer individuellement » (sic). (Sans fric, on peut toujours essayer !) Le gouvernement ne manquera pas de soumettre ses conclusions au Parlement, qui, bien sûr, s'empressera de les voter.

Mais tout cela ne comble pas le patronat : l'A.N.P.E. est toujours là !

Le R.P.R. surenchérit : l'A.N.P.E. est un foyer de gauchistes, d'extrémistes et de syndicalistes irresponsables ! Ensuite, dit l'U.D.F., elle est mal adaptée au marché du travail, car pas assez proche du patronat. Ça, c'est vrai ! dit le patronat. Ils protègent les chômeurs. »

Le gouvernement, voyant son A.N.P.E. atteinte de la maladie d'indépendance, y dépêcha un grand médecin diplômé de l'E.N.A. : M. Jean Farge (qui depuis s'occupe à « soigner » la Sécurité sociale).

L'ordonnance fut sans appel : les tâches inhérentes au traitement des chômeurs sont « polluantes » (sic). Les conseillers professionnels sont des agitateurs syndicaux. Les agents n'étant pas payés au rendement, ne sont pas assez efficaces. Il y a trop de femmes à l'A.N.P.E. Il y a aussi trop de diplômés, d'universitaires, etc., etc.

Pour remédier à tout cela, on va insuffler des « éléments performants » à l'A.N.P.E. 1.000 cadres venant du secteur privé : des commerciaux surtout. Après tout, le « marché du travail » est un marché comme un autre. (Vous n'avez qu'à le demander aux officines d'intérim...). Et pour que le patronat soit plus proche de l'A.N.P.E., eh bien, c'est lui qui va gérer la boutique. Il siégera au plan national et au plan départemental sous la très gouvernementale autorité du préfet. En un mot, le patronat licenciera, *et se présentera* les chômeurs qui l'intéressent : les plus qualifiés aux salaires les plus bas. Que diable, il faut bien concurrencer le Japon et la Corée du Sud ! Quelques jours avant sa mort, Boulin déclarait à une délégation C.F.D.T. que ses intentions étaient « pures » ! A défaut d'être « pures », ses intentions étaient claires : « Il faut éliminer des fichiers de l'A.N.P.E. tous les implaçables ». (Entendez par là tout ce que le patronat déteste : les immigrés, les femmes susceptibles d'avoir des congés de maternité, les cheveux longs, les barbus, les handicapés, les trop vieux et les trop jeunes qui n'ont pas encore fait leur service national).

Il y a des « clochards » (sic) dans vos fichiers, disait R. Boulin. « J'ai honte de votre agence » (sic). Gageons que son successeur aura lui aussi honte d'une telle agence, qui assure, ou tente d'assurer les mêmes droits à tous les travailleurs privés d'emploi en matière de placement.

Face au démantèlement de l'A.N.P.E., chaque

confédération syndicale et chaque syndicat national de l'A.N.P.E. a sa position.

Il y a ceux qui sont unanimement pour. Soit les autonomes et la C.F.T.C. (qui pour sa part estime que le gouvernement ne va pas encore assez loin !) Il y a ceux qui sont contre, mais qui ne veulent pas engager l'action : c'est le cas de la C.G.C. Il y a ceux qui ont le cul entre deux chaises. C'est le cas de la C.F.D.T. Le syndicat C.F.D.T. A.N.P.E. est contre, mais la confédération C.F.D.T. est pour. (De l'exclusion en perspective).

Et enfin ceux qui sont foncièrement contre (du moins dans leurs déclarations), l'action n'ayant toujours pas été engagée : il s'agit de la C.G.T. et de la C.G.T.-F.O.

Par ordre d'influence syndicale dans l'A.N.P.E. : en tête la C.F.D.T., ensuite la C.G.T.-F.O., en troisième position la C.G.T. Les autres ne représentant *grosso modo* qu'eux-mêmes.

Dans la réalité, comment cela se traduit-il ? Il y a la constitution d'un « front syndical commun » C.G.T.-C.G.T.-F.O.-C.F.D.T. Bien branlant après un mois d'existence, du moins au plan national, car comme par enchantement les fronts communs constitués au niveau régional et départemental eux se portent bien !

La C.F.D.T. accuse : si le front syndical est bien mal parti, c'est à cause des bases F.O. qui contestent les positions radicales de leur direction nationale. Bizarre, dit la base F.O. : dans l'Oise où F.O. est majoritaire 82 % de grévistes dans le département lors de la dernière grève ; à Amiens (Somme) où la C.F.D.T. est ultra-implantée, 30 % à peine de grévistes !

Mais quelle est donc la base qui conteste ?...

Dans cet imbroglio, l'avant-garde ouvrière a un rude combat à mener :

La C.F.D.T. est majoritaire. Ce qui n'est pas une mince affaire quand il faut tenir des A.G. unitaires qui décident de la reconduction ou de la conduite d'une action. La C.F.D.T. y voit tout de suite une « magouille » de l'O.C.I. ou de la L.C.R. et y oppose son ferme veto. L'O.C.I. et la L.C.R. sont plus préoccupées par l'adhésion de quelques éléments à leur parti que de reconquérir les directions syndicales avec la participation de tous ceux qui pensent que le syndicat doit être l'émanation réelle de la base et non la courroie de transmission d'un parti politique ou d'intérêts particuliers (ceux de la hiérarchie catholique, par exemple).

Reste donc aux dirigeants consacrés de se trouver des points de désaccord pour ne pas engager l'action ou l'engager de travers, pour ne pas avoir en face d'eux le personnel réuni en assemblée générale unitaire, souveraine et démocratique. Ils laisseront le personnel dans le désarroi et ainsi feront aboutir les vœux du gouvernement et du patronat. En bref, faire reculer la classe ouvrière sur une conquête presque centenaire : le placement gratuit de tous les demandeurs d'emploi, indépendant, et qui aurait pu être efficace, si on lui avait donné les moyens d'être efficace.

Demain, l'A.N.P.E. sera bien différente. Elle ressemblera beaucoup plus à une grande agence d'intérim qu'à un service public. Et seul le patronat en sera mieux servi.

Marc URUS.

Travailleur de l'A.N.P.E.

A TRAVERS LIVRES ET REVUES

L'Alternative

L'Alternative, ce fut d'abord le titre de l'ouvrage de Rudolf Bahro (1) le plus célèbre des contestataires est-allemands. Sa parution à l'Ouest lui valut d'être arrêté en août 1977 et condamné à huis-clos, en juin 1978, à huit ans de prison. Il a profité néanmoins, en octobre dernier, du bénéfice du décret d'amnistie pris à l'occasion du trentième anniversaire de la R.D.A. et il vit actuellement en Allemagne fédérale où il a été autorisé à émigrer.

L'Alternative, c'est aussi maintenant le titre de la revue que vient de fonder François Maspéro (2). Elle se propose de donner, le plus systématiquement possible, des informations sur les luttes menées en U.R.S.S. et dans les autres pays de l'Est, pour les libertés démocratiques, individuelles et collectives, et sur la répression.

Deux numéros sont déjà parus. Le n° 1 (novembre-décembre 1979) s'ouvre par un dossier *Travailleurs et syndicats libres* consacré à l'héroïque tentative de création d'un mouvement syndical indépendant en U.R.S.S., Pologne, Tchécoslovaquie et Roumanie. Le S.M.O.T. — Union interprofessionnelle libre des travailleurs — y est présenté par un des fondateurs de *l'Alternative* : Victor Fainberg, ancien ouvrier soviétique, interné en asile psychiatrique pour avoir protesté contre l'invasion de la Tchécoslovaquie et qui émigra en 1974.

Une seconde partie contient des documents sur l'activité des groupes contestataires en U.R.S.S. et dans les pays satellites. Une troisième, *Culture,* dénonce la supercherie de l'exposition Paris-Moscou au Centre Beaubourg. Une quatrième, *Défense,* est plus particulièrement consacrée au procès qui, à Prague, en octobre, allait aboutir aux lourdes condamnations de six membres du V.O.N.S. (Comité de défense des personnes injustement poursuivies).

Le n° 2 (janvier-février 1980) commence justement par un dossier *Prague après le procès* qui contient des interviews de plusieurs signataires de la Charte 77 — entre autres le poète Jan Vladislav et Rudolf Slansky, fils du Slansky pendu en 1951 — faisant le point sur les perspectives et les difficultés de leur lutte. En plus des rubriques existant déjà dans le numéro précédent, on en trouve une nouvelle : *Questions nationales,* avec la signature de L. Pliouchtch pour un article consacré à l'ensemble de la question nationale en U.R.S.S. et un autre à l'Ukraine entre 1917 et 1953.

Le numéro se termine par un *Courrier aux lecteurs* où Walusinski, en saluant l'initiative des fondateurs de *l'Alternative* dit y retrouver certaines des intentions qui animaient le *Groupe de liaison internationale* où, en 1948, il militait aux côtés d'Albert Camus, Jacques Monod, Rosmer, Daniel Martinet et Lazarevitch. C'est le plus bel hommage qu'il pouvait rendre à la revue de F. Maspéro.

Y.D.

(1) Stock 2 éditeur, 45 F environ.

(2) Revue bimestrielle, Librairie F. Maspéro, 1, place Paul-Painlevé, 75005 PARIS. *Pour les achats au numéro ou les abonnements, nos lecteurs peuvent s'adresser aux Editions syndicalistes* (voir notre rubrique *les activités des Editions syndicalistes* où sont précisées les conditions de prix).

CEUX QUI S'EN VONT

Gilbert RAGUIER

Une communication téléphonique de Pierre Mader — un de nos plus fidèles abonnés — m'apprend la mort en décembre dernier de Gilbert Raguier, qui comptait parmi les premiers qui répondirent à l'appel du noyau fondateur de *la R.P.* Avant moi ? C'est probable... Il était sans doute mon aîné de quelques années... mais il était surtout pour moi un véritable précurseur. Il y a soixante-deux ans... que je rencontrai dans les locaux de la Jeunesse Républicaine du IIIe, rue Dupetit-Thouars, un grand jeune homme, d'une austérité puritaine, qui devait — douloureux privilège — aux privations subies pendant une enfance malheureuse (protégée par une mère admirable), de ne pas avoir combattu pendant l'avant-dernière guerre mondiale. Une probité rigoureuse et sévère, une haute pureté morale le distinguaient naturellement des âmes avilies par la médiocrité des opportunismes et des jouissances sordides. Ayant acquis une certaine indépendance financière par un travail acharné, il se signalait aussi par une forte culture autodidactique. Militant par vocation éducative, il avait déjà participé à ces groupes d'enseignement populaire où par la diction, la lecture publique, les représentations théâtrales, on familiarisait les humbles avec la littérature et la poésie.

Mais il savait être résolument seul, insolite et irréductible. Il était féministe, peut-être parce qu'il devait sa survie à une mère abandonnée par son père — aussi parce qu'il avait collaboré avec ces femmes héroïques qui furent les premières résistantes à la guerre. Internationaliste, il était logiquement espérantiste. Pacifiste, par humanisme vigilant, c'est par pacifisme qu'il adhéra au *Comité pour la Reprise des relations internationales* devenu en 1915 le premier groupe zimmerwaldien... et naturellement il fut l'un des premiers défenseurs de la Révolution russe d'octobre 1917.

Je l'ai suivi de la rue Dupetit-Thouars au 49, rue de Bretagne où se réunissaient les groupes anarchistes et révolutionnaires... puis au 96, quai Jemmapes, à la Librairie du Travail. C'est lui qui me fit connaître Marcel Hasfeld, puis en 1919 : Pierre Monatte et Alfred Rosmer.

J'étais avec lui, à la XIe section du Parti socialiste, puis à la section du Parti communiste. Mais chez lui l'éducateur perçait toujours sous le militant. C'est sur son initiative que nous engageâmes en 1921 le combat contre l'abominable empoisonnement de l'enfance accompli par les dirigeants des Pupilles communistes.

Il ne put supporter les aberrations et les impostures de la « bolchevisation » de 1924. Mais cette faillite de ce qu'il avait servi l'éloigna de la vie militante.

Je sais que sa fidélité à *la R.P.* demeurait pourtant le témoignage de sa constance. Il conservait comme un véritable trésor, tous les documents qu'il avait rassemblés avec le sérieux qui le caractérisait, sur la guerre de 1914, ses causes, la lutte contre l'Union sacrée... toute la correspondance échangée avec ses compagnes et compagnons pendant ces années où il suffisait d'être pacifiste pour être révolutionnaire.

J'évoque les souvenirs vivants de la rue Dupetit-Thouars où dirigés par Gilbert Raguier nous avions imposé aux bons copains sympathiques et pusillanimes de la Jeunesse Républicaine, des causeries et des spectacles non conformistes où l'interprétation de grands poètes encadrait des conférences insolites de féministes, pacifistes, révolutionnaires... Mon vieux Louis Simon doit aussi s'en souvenir... Que Juliette Raguier, la veuve de notre grand ami, entende dans sa retraite, ce « je ne sais quoi », qui est autre chose que de vulgaires condoléances... le témoignage d'une présence... en mon cœur et mon esprit... jusqu'à mes dernières heures.

Roger HAGNAUER.

René MICHAUD

René Michaud est mort le 3 décembre. C'était un militant et un ami. Il y a quelques années, il fréquentait notre cercle parisien. Les Editions Syndicalistes lui avaient édité son ouvrage « J'avais vingt ans », *souvenirs d'un jeune ouvrier au début du siècle. De vieux amis lui rendent ci-dessous hommage.*

Lorsque nous l'avons connu, c'était un garçon de 25 ans environ, gai, rieur, aimant la blague, le chahut, mais aussi étonnamment studieux. Enfant du quartier d'Italie, il avait plus appris de la rue que de la communale. Il avait cependant une grande soif de s'instruire qu'il devait conserver toute sa vie.

On croyait, à l'époque, que le progrès social susciterait chez les travailleurs un élan vers la culture, porté par l'essor d'universités populaires. Espoirs déçus ? Des hommes comme René Michaud ont dû se former seuls, avec une ténacité qu'on imagine mal.

Lui, voulait d'abord comprendre. Nous avons rarement rencontré un esprit aussi libre, un caractère aussi indépendant. Il ne s'en laissait imposer par personne et défendait son point de vue quel que soit le prestige et la notoriété de son interlocuteur. Il avait d'ailleurs l'horreur des titres, des galons, des honneurs, des hiérarchies et de toutes les formes de contraintes. Il était allergique à tout conformisme. Il avait étudié assez profondément le marxisme, mais se moquait de l'orthodoxie marxiste. Pour lui, les faits avaient toujours raison sur la théorie.

Sa longue carrière de militant lui avait appris la modestie. Il ne croyait plus « aux lendemains qui chantent », mais à l'action quotidienne, patiente et réfléchie. Enfin, il avait très tôt reconnu le danger majeur qui menace notre époque, c'est-à-dire le totalitarisme. Particulièrement grave pour la classe ouvrière française, devenue largement son inconsciente victime. Il n'a jamais cessé de lutter contre l'imposture communiste, souvent non sans mérite et courage.

Que ce soit dans l'action politique, au P.S., ou syndicale, il n'a jamais été un suiveur. Ses contestations, parfois âpres, laissaient paraître un caractère difficile. Mais on ne pouvait se fâcher contre lui, car il ne trichait jamais. Et puis, on savait qu'on pouvait compter sur lui.

Avec René Michaud, nous a quittés un ami, un camarade, un homme.

Jeanne et Edouard LIENERT.

Au moment où nous bouclons le numéro, nous apprenons la disparition de notre ami Albert Lemire. Dans la prochaine *R.P.*, Roger Hagnauer évoquera sa mémoire.

ENTRE NOUS

Nous commençons donc avec ce numéro la cinquante-cinquième année de notre Revue. C'est presque un record. Ça l'est en tout cas pour une revue qui se réclame du syndicalisme révolutionnaire. C'est une pérennité significative. Elle prouve d'abord qu'un tel mouvement de liberté, d'indépendance et de fraternité ouvrières n'a pas perdu aujourd'hui ses bases sociales.

La « R.P. » a perdu beaucoup, diront cependant des camarades sévèrement critiques. L'équipe d'aujourd'hui ne se dissimule pas un seul instant qu'elle a succédé à des équipes plus prestigieuses, et d'abord, lourd héritage, à celle des fondateurs dont les noms sont inscrits dans l'histoire ouvrière. Les hommes ont changé, les circonstances historiques aussi, le syndicalisme aussi. Mais les idées, l'idéal même, n'ont pas changé. La « R.P. » de ces années 80 veut rester un hommage à ses pionniers tout en s'accrochant aux réalités d'aujourd'hui.

La tâche est de plus en plus dure. A défaut d'un talent égal, dans un milieu syndical bien différent, il y faut la même foi dans le syndicalisme ouvrier, dans la transformation sociale à laquelle il travaille chaque jour. Nous voudrions rester le « noyau » (ou un des noyaux) de cet effort obstiné vers « le bien-être et la liberté » pour tous les hommes de la Terre, opprimés et exploités.

A la fin de l'année 79, nous avions exposé « entre nous » les difficultés accrues de la tâche dont nous nous sommes chargés. Le capitalisme ne nous fait pas de cadeau et notre indépendance signifie d'abord pauvreté. Dans notre numéro de décembre, notre appel permanent à la solidarité était plus angoissé. Il posait la question de notre existence même. Le découragement se dessinait.

Le cri a-t-il été perçu ? Il ne l'a peut-être pas été suffisamment, mais il l'a été. Nous avons eu des réponses explicites ou implicites. Les premières, vous en trouverez la trace dans notre rubrique « parmi nos lettres » ; les secondes, c'est notre caisse qui en a eu la preuve : augmentation en janvier des souscriptions et abonnements de soutien ; tendance à des abonnements nouveaux, souvent obtenus par l'action d'abonnés anciens ; arrivée de collaborateurs nouveaux à la revue. Une amorce d'effort général pour que la « R.P. » ne meure part.

Elle ne mourra donc pas. Du moins, pas encore. Pourquoi ne finirait-elle pas cette année — très sombre à l'horizon — plus gaillardement qu'elle l'a commencée ? Si notre cercle d'amis veut bien s'y mettre avec nous, nous ne manquerons pas de pain sur la planche. La société actuelle — les deux types de société qu'elle nous offre — est assez grosse de malheurs : désordres, famines et guerres, pour que nous lui opposions la morale ouvrière, l'esprit de tolérance, la pensée et l'action de travailleurs libres.

Alors que nous parlions d'abandonner, nous avons donc repris un peu de courage et d'espoir. Amis lecteurs, aidez-nous à en garder assez pour que ce cinquante-cinquième anniversaire en prépare d'autres mieux pourvus d'espérance.

PARMI NOS LETTRES

De Louise CAZAUBON (65).

Je suis de ceux et de celles qui désireraient voir durer la R.P., ce qui ne peut guère se faire qu'avec des solutions nouvelles... J'ai pensé que nous pourrions constituer une association, *soit* Les Amis de Pierre Monatte, *soit* Les Amis de la « R.P. ». Donc *une cotisation à la base. Le montant de la cotisation devrait évidemment dépasser le prix de l'abonnement puisque le service de la revue devrait être assuré.* L'Union Rationaliste *fonctionne sur cette base...*

... Des réunions d'abonnés ? Bien sûr, mais je crois qu'il faudrait essayer la province. Paris est bien loin, sans accompagnement pour des gens d'un certain âge qui sont nombreux chez nous. Il faut reconnaître que nous vivons beaucoup dans le passé, ce qui s'explique par la valeur de notre histoire, par notre foi, nos espérances, nos déceptions. Le stalinisme, le pétainisme, le giscardisme ont fait des ravages dans l'œuvre entreprise. Quelle résurgence espérer ? Toujours tourner sur soi-même ? Des contacts seraient désirables. Et pas seulement à Paris devenu inaccessible à bon nombre d'entre nous.

Voilà d'intéressantes suggestions. Amis lecteurs, vous avez la parole !

D'OU VIENT L'ARGENT ?

MOIS DE NOVEMBRE ET DECEMBRE 1979

RECETTES

Abonnements ordinaires	3.581,80	
Abonnements de soutien	1.350,—	
Souscription	1.785,—	
Total des recettes	6.716,80	6.716,80
En caisse au 1er novembre 1979		7.304,81
		14.021,61

DEPENSES

Editions Polyglottes (facture juin-juillet 1979)	5.000,—
Téléphone	128,50
Total des dépenses	5.128,50
En caisse au 31 décembre 1979	8.893,11
	14.021,61

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

P. Palix (83), 110e; Le Rai (92), 150 ; A. Véga (52), 150 ; N. Faucier (44), 200 ; P. Mader (93), 500 ; J. Cornec (29), 120 ; G. Folcher (42), 120. — Total : 1.350.

SOUSCRIPTION

A. Faucier (60), 100 ; J. Lèbre (07), 50 ; M. Catteau (71), 50 ; Girelli (75015), 200 ; Marquis (75013), 100 ; J. Bardin (75014), 50 ; A. Fornerod (Suisse), 100 ; P. Costa (13), 50 ; J. Duperray (42), 25 ; R. Buren (21), 100 ; Grenet (93), 200 ; Jouveshomme (75014), 100 ; E. Dambourges (33), 100 ; J. Chanvres (89), 100 ; G. Mader (60), 100 ; U.D.S. (75013), 360. — Total : 1.785.

Imprimerie « E.P. », 232, rue de Charenton, 75012 Paris
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Le directeur de la publication : Raymond GUILLORE
Commission paritaire : n° 22 071